

## Procès verbal

### Réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenu le 5 février 2011

Au LPR Darmanté, rue Gabarrat , Capbreton 40

Membres du Conseil d'administration du CRAS :

Présents : D. Sanchis, Y. Audo, M. Jourde, P. Gaume, T. Mallet, JM. Saint geours, JC. Gaymard, V. Liets, H. Ledoux, M. Delanne,

Absents : B. Truch, A. Boudousse, C. Bécret

Cooptés sur proposition du Président : JM. Peloffy, C. Lagarde, L. Devautour, M.Trouilhet, F. Papagiorgio.

L'ordre du jour proposé pour cette réunion est adopté à l'unanimité.

1. Les membres élus et cooptés réunis se présentent
2. Le règlement intérieur :  
Considérant les absences répétées de certains de ses membres, le Conseil d'administration propose que l'article « tout élu absent 3 fois consécutivement sans motif aux réunions du C.A. sera considéré comme démissionnaire », soit remplacé par « tout élu sera considéré comme démissionnaire du conseil d'administration au bout de 2 absences, motivées ou non ». Adopté à l'unanimité
3. Nomination d'un trésorier régional : la proposition de positionner Yves Audo sur cette mission et à ce poste est adoptée à l'unanimité
4. Constitution du Bureau exécutif : Yves Audo rejoint ainsi les 3 autres membres : le Président D.S, le Vice-président P.G, la secrétaire régionale M.J.
5. Les commissions régionales proposées sont entérinées à l'unanimité par l'ensemble des membres à l'exception de 2 points:
  - la commission régionale Skim-board devient Commission régionale des pratiques du surfing, elle regroupe ainsi les pratiques du Skimboard , mais aussi le SUPaddle-board.
  - La création de la commission régionale de l'arbitrage et du jugement est proposée au conseil d'administration ; adoptée à l'unanimité
  - Présidée par Fred PAPAGIORGIUO : adopté à l'unanimité.

Ses missions : créer le groupement régional Aquitain des juges, faire en sorte qu'il s'identifie en tenue spécifique et outils adaptés, éditer un règlement intérieur, déterminer les objectifs en matière de formation, mettre en œuvre le calendrier régional des formations, veiller à constituer un groupement de juges pour chaque évènement porté par le calendrier régional du CRAS.

( voir tableau des commissions et calendrier régional joints)

- Chaque commission se voit attribuer des objectifs une feuille de route et un budget prévisionnel. Chaque budget fait apparaitre une demande de subvention qui doit être validée par chacun de nos partenaires. Elle sera pour partie mise en œuvre par le fonctionnement de chaque commission. La commission Sauvegarde de l'environnement s'appuiera sur le budget des Raids Nature et utilisera pour ce faire une part de ces subventions.

- En matière de subvention et de prise en compte, Marc Delanne propose qu'une petite délégation rencontre le Président du Conseil Régional pour qu'y soit débattu de la représentativité du Surf en Aquitaine, de la place que joue le CRAS comme mouvement associatif et lien social fort, et des moyens dévolus actuellement par l'assemblée territoriale.
- Le groupement ALLIANCE remplace la M.A.I.F. nous soumettons à la commission des lois et règlements le dossier de ce changement ( fournir les contrats ), des répercussions qui peuvent s'en suivre en matière de couvertures et d'assurances de notre entité : biens mobiliers et immobiliers, de nos activités normalement prévues au calendrier régional et des personnes licenciées ou non qui y participent.
- Dernier point évoqué : les aides de l'Etat concernant les contrats Unique d'insertion sont modifiées. Elles passent de 35h à 20h pour 70% du SMIC pour une durée de 6 mois non renouvelable. Il est donc adopté à l'unanimité qu'en cas de non renouvellement du contrat aidé de Gwënaelle Nuytten, celle-ci se verra proposer un CDI. Adopté à l'unanimité ;
- Une demande de dérogation, sur une prolongation d'une durée d'au moins 6 mois supplémentaires, sera toutefois effectuée auprès des services de l'ANPE .

Dominique Sanchis  
Le Président